

**Dossier d'inscription
pour l'année universitaire 2019-2020
au Collège d'Excellence de la Faculté de Droit, AES et
administration publique**

Document à retourner impérativement par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) à l'adresse suivante :

Faculté de Droit, AES et administration publique
Institut des Métiers du Droit et de l'Administration
Esplanade de la Paix – CS 14032
14032 CAEN Cedex 5

Date limite d'envoi le 03 avril inclus

RAPPEL RELATIF AU COLLEGE D'EXCELLENCE

Un cursus d'excellence

Le Collège d'excellence s'adresse à un petit nombre d'étudiants capables de prendre activement part, en parallèle de leur cursus juridique, à des enseignements et des événements de haut niveau, destinés à renforcer leur culture générale, leur maîtrise de la langue anglaise et leur appréhension des principales épreuves des concours et examens post-universitaires.

Compte tenu de la charge de travail qu'implique cette formation complémentaire, seuls les étudiants particulièrement motivés et dotés d'excellentes méthodes de travail peuvent sérieusement envisager leur intégration au Collège.

La formation initiale **gratuite** proposée par le Collège s'étale sur quatre ans, de la licence 1 au master 1.

Au terme des trois années de formation initiale, les étudiants qui auront suivi avec succès le programme proposé se verront délivrer le premier grade du certificat du Collège d'excellence. Ils pourront en outre compter sur un certain nombre de certifications supplémentaires attestant, selon les cas, de leurs aptitudes linguistiques ou de leur maîtrise de l'outil informatique.

Une fois inscrits en Master 1, les étudiants du Collège pourront :

- continuer de prendre part aux événements organisés, sous réserve de contraintes d'emploi du temps.
- bénéficier d'un suivi individualisé.
- obtenir un accès privilégié aux programmes de préparation aux principaux examens et concours post-universitaires intéressant les juristes (examen d'avocats, principaux concours administratifs).
- s'engager de manière anticipée au sein de [la Clinique des Droits fondamentaux](#), qui recrute ordinairement des étudiants de Master 2.

Une fois le master 1 validé, ils obtiendront le certificat du collège d'excellence.

Modalités d'admission

La sélection des candidats se fait en principe en amont de l'intégration en première année de licence en droit : le jury examine le dossier des candidats et convoque les étudiants pré-sélectionnés pour un entretien de sélection. Cet entretien d'une vingtaine de minutes porte principalement sur leur motivation, leur capacité de raisonnement et leur niveau d'anglais. Une partie de l'entretien a lieu dans cette langue. Les auditions des candidats pré-sélectionnés se déroulent à partir du 23 avril prochain.

S'il est demandé aux étudiants intéressés de présenter leur candidature dès leur première année de licence, une intégration en licence 2 est également susceptible d'être proposée aux meilleurs étudiants de licence 1 qui n'auraient pas pu s'inscrire préalablement au Collège.

Attention : ce dossier de candidature n'est pas un dossier d'inscription à la faculté de Droit. Que votre candidature soit accueillie ou rejetée, il vous faudra procéder aux formalités administratives d'usage pour l'inscription à l'Université de Caen Normandie et à la faculté de Droit.

Vous devez donc en parallèle constituer un dossier pour la faculté de droit sur la plateforme parcoursup.

INFORMATIONS INDISPENSABLES

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
.....
.....

Téléphone :

.....

E-Mail :

.....



FILIERE DE BACCALAUREAT :

CONNAISSANCES EN LANGUES ETRANGERES

Avez-vous un certificat de compétence en lanque anglaise :

Oui Non

Si oui lequel :

TOEIC (score.....)

TOEFL (score.....)

Autre

Avez-vous d'autres certificats de compétence linguistique ?

Oui Non

Si oui lequel (lesquels) et score :

Pièces à joindre à ce dossier

(*Tout dossier incomplet sera déclaré irrecevable*)

- Lettre de motivation pour intégrer le CEFD *pourra être remis à l'IMDA après le 15 juin,*
- Curriculum Vitae *dans les meilleurs délais)*
- Photocopie de tous les bulletins de notes de-
première et de terminale (*le bulletin de*
notes du 3^{ème} trimestre de la terminale - Photocopie de tous les bulletins de notes de
classe préparatoire (*le cas échéant*)
- Certificat de langues étrangères (*seulement*
si obtenu(s))

Le relevé de notes du baccalauréat 2019 devra être transmis à l'IMDA avant le 10 juillet .

Fait à le

Nom et signature des représentants légaux
(pour les candidats ou candidates de moins
de 18 ans)

Signature du (de la) candidat(e)